



Responsabilité civile et famille

Par **daco77**, le **25/03/2011** à **10:33**

Bonjour,

J'ai reçu la visite d'amis et de la famille à l'occasion d'un diner. Mon frère est alors malencontreusement tombé sur le lave-vaisselle qui était alors ouvert pour chargement. Depuis celui-ci ne fonctionne plus.

Qui doit déclarer le sinistre et à qui?

Cela pourra t'il être pris en charge dans la mesure où nous portons le même nom mais n'habitons pas ensemble (il est locataire d'un appartement)?

Cela risque t'il d'augmenter sa cotisation d'assurance?

Par **aie mac**, le **25/03/2011** à **19:09**

bonjour

faites chacun une déclaration de sinistre à vos assureurs respectifs.

il sera probablement demandé l'avis d'un technicien en électroménager pour connaître la cause réelle de la panne.

si un lien de causalité est effectif entre celle-ci et le geste de votre frère, les garanties de son contrat pourront sans doute être mobilisées, pour autant que sa responsabilité soit juridiquement engagée.